

Le 29.04.2013

Objet : Modification de la politique TE de traitement des factures fournisseurs

Cher fournisseur,

Comme partenaire précieux de **Tyco Electronics France SAS**, une société du groupe TE Connectivity (« TE »), nous tenons à vous avertir des modifications apportées à notre politique de traitement des factures fournisseurs. Ces changements ont été conçus pour améliorer la rapidité et la précision de gestion des factures de TE et du processus de paiement.

Avec l'introduction de ces nouveaux procédés, TE demande à ses fournisseurs qu'ils respectent les lignes directrices suivantes pour toutes leurs factures :

1. Afin de faciliter la reconnaissance optique des caractères, toutes les informations requises ci-dessous doivent être imprimées sur vos factures et non écrites à la main.

Les factures avec commande doivent comporter :

- le numéro de commande TE, la date et le numéro de ligne de commande TE (si vous ne recevez pas un numéro de commande, demandez à votre interlocuteur TE un numéro d'identifiant de commande),
- le code article TE / numéro de référence,
- la description conforme à celle de l'article sur la commande et
- votre numéro de compte fournisseur TE mentionné sur la commande.

2. Afin de satisfaire à toutes les exigences nécessaires pour être en conformité avec les législations actuelles en matière de TVA en Europe ou de taxe de ventes aux Etats-Unis, tous les montants de taxes doivent être identifiés comme des lignes séparées, y compris la TVA et la taxe de ventes.

3. Demandes complémentaires :

- En cas de factures papier, chaque commande doit être facturée séparément.
- S'il y a des coûts additionnels dans votre facture, de quelque nature que ce soit (frais de port, emballages spéciaux, etc.), vous devez détenir une commande TE valide ou un accord précisant que ces éléments doivent être fournis à un coût supplémentaire. Dans ce cas, tous les frais de type additionnels doivent alors être facturés sur une (des) ligne(s) d'article(s) distincte(s). Faute d'identification claire des frais, la facture sera considérée comme inexacte et tous les montants, autres qu'un élément de prix d'achat ou de frais de prestation, vous seront refacturés et le paiement sera effectué uniquement pour les éléments figurant sur la commande TE.

Veillez noter que toute facture reçue sans numéro de commande ou d'identifiant de commande vous sera retournée pour compléter les informations manquantes nécessaires au traitement de votre facture. Cela pourra entraîner un décalage de paiement jusqu'à ce que la facture soit représentée avec les informations requises.

Nous vous demandons votre compréhension lorsque des factures ne répondant pas aux conditions mentionnées ci-dessus, vous sont retournées pour correction, conformément aux termes & Conditions d'achats TE Global consultables sur <https://supplierportal.te.com/>

En outre, conformément à nos conditions générales d'achats, le calcul du délai de paiement, y compris des escomptes, commence à partir de la date à laquelle la facture, correctement remplie, est effectivement reçue par TE. Si la date de réception des marchandises par TE est postérieure à celle de la réception de la facture, elle sera retenue comme date de base pour le calcul du délai de paiement.

Les exigences supplémentaires en matière de facturation sont les suivantes :

- Les factures doivent être **émises** à l'adresse suivante :
Adresse de facturation : **Tyco Electronics France SAS**
29, chaussée Jules César
95300 Pontoise
France
N° TVA FR94628200222
- Les factures devront être **envoyées** comme mentionné ci-dessous en version originale imprimée.
- Les copies fax ne seront pas acceptées.
- Toutes les factures papier doivent être envoyées à l'adresse suivante :
Adresse postale : **Tyco Electronics France SAS**
c/o Tyco Electronics Simel SAS
Comptabilité Fournisseurs-CSP
1, rue Paul Martin
21220 Gevrey-Chambertin
France

Vous pouvez consulter le statut de vos factures sur le portail fournisseurs TE :
<https://supplieurportal.te.com> .

De plus, une demande de statut de traitement des factures peut être faite à l'adresse: **apdepartment.fr@te.com** (méthode à privilégier) ou à l'un des numéros de téléphone mentionnés ci-dessous :

Country	Tel. Number	Country	Tel. Number
Belgium	+32 16351080	Switzerland	+41 714470999
Germany	+49 896089688	UK	+44 1793572442
Netherlands	+31 736246333	USA	+1 7179867653
Czech	+420541162303	Spain	+34 932910606
Hungary	+36 33 540 523	France	+33 1 3420 8993

Nous sommes impatients de poursuivre notre partenariat avec vous afin de mettre en œuvre ces nouveaux points de contact et processus. Tous les nouveaux points de contact et processus seront opérationnels à compter du **6 mai 2013**. Avant que cette nouvelle organisation ne soit opérationnelle, veuillez continuer à utiliser les coordonnées et procédures actuelles.

Nous attendons avec impatience de travailler avec vous pour mettre en œuvre ces changements et profitons de cette occasion pour vous remercier vivement de votre coopération et votre soutien pour en faire un succès.

Bien cordialement,

James Lemieur
Director, Global Procurement Business Process & TE Operating Advantage